

EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 12/12/2024 Reçu en préfecture le 12/12/2024

ID: 077-217703057-20241202-D_149_2024-DE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

Partenariat « Culture pour Tous » avec la commune de La Grande **Paroisse**

N° D 149 2024 (Service Culturel)

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 novembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents: M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. REGUIG, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents: Mme SAINTE ROSE, Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M. REGUIG

DATE D'AFFICHAGE

୰ଡ଼ଡ଼ଡ଼ଡ଼ଡ଼ଡ଼ଡ଼

06 décembre 2024

La Commune de la Grande-Paroisse souhaite à nouveau être partenaire de l'opération « Culture Pour Tous » afin d'offrir à ses administrés la possibilité de participer aux sorties culturelles proposées par la Ville Montereau-fault-Yonne

NOMBRE DE **CONSEILLERS:**

en exercice

35

présents

votants

33

La Ville de Montereau-fault-Yonne s'engage donc à réserver à la Commune de la Grande-Paroisse, 7 places pour chaque destination proposée du 1er janvier au 31 décembre.

Un coût moyen par personne pour chaque sortie a été évalué à 30€ : transports aller/retour, entrée, visite guidée, panier repas.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- L'habitant de la Commune de la Grande-Paroisse s'inscrira auprès du Service Culturel de la Ville de Montereau et règlera la somme de 1€.
- La somme de 29 € par participant sera ensuite facturée par la Ville de Montereaufault-Yonne à la Commune de la Grande-Paroisse.

Vu l'avis favorable de la 2ème commission en date du 26 novembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

D'APPROUVER la convention de partenariat établie entre les 2 communes et les modalités de la facturation des sorties « Culture Pour Tous » pour l'année 2025 à la Commune de la Grande-Paroisse.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

> D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat établie entre les 2 communes

Pour extrait conforme,

Le Maire,